

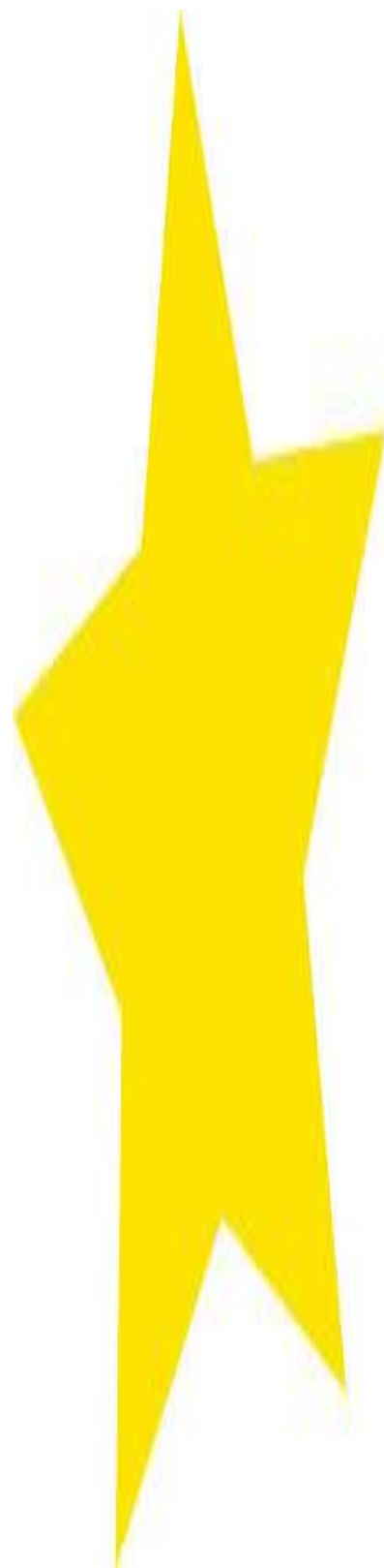
Elections européennes 2014



Défendre l'Etat de droit et la Laïcité en Europe

Memorandum FHE

NOVEMBRE 2013



Les élections européennes de mai 2014 seront cruciales pour les laïques en Europe. La montée des populismes d'extrême droite, la persistance de conservatismes sociaux dans plusieurs Etats Membres de l'UE et la radicalisation du lobbying religieux au niveau européen sont autant de défis aux valeurs progressistes que nous défendons.

Dans la perspective des prochaines élections européennes, la Fédération Humaniste Européenne (FHE) appelle l'UE à prendre en compte les revendications suivantes pour le bénéfice de tous les citoyens.

La laïcité des lois et des institutions européennes

L'Europe et ses institutions doivent conserver leur indépendance face aux opinions philosophiques ou religieuses exprimées par des individus ou relayées par des groupes de pression, en refusant toute ingérence des Églises dans la sphère politique.

Le fait religieux ne peut en aucun cas influencer les choix politiques et d'organisation de la société. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009, les institutions européennes dialoguent avec les Églises et les organisations non confessionnelles sous l'Article 17 du Traité de fonctionnement de l'UE (TFUE) qui mentionne un dialogue « ouvert, transparent et régulier ». Or, malgré un récent rééquilibrage en faveur des organisations non confessionnelles, la mise en œuvre de ce dialogue a fortement privilégié les Églises.

La FHE demande aux instances européennes :

De respecter scrupuleusement le **principe de la séparation Églises/État** ;

De **défendre la laïcité face à ceux qui pourraient être tentés de revenir sur les acquis des droits de l'Homme** : égalité des sexes, droits des personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres), liberté de conscience et d'expression, droits sexuels et reproductifs des femmes, promotion de la recherche libre, accès à l'éducation pour tous, etc ;

De **préciser les lignes directrices de la commission européenne relatives à la mise en œuvre de l'Article 17 du TFUE**, tant dans les modalités de choix des interlocuteurs que dans les thèmes qui pourraient être débattus, comme l'a demandé le Médiateur européen ;

Une **transparence complète et équilibrée dans le processus de composition des groupes d'experts et des comités éthiques** qui collaborent avec les institutions européennes.

La défense de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'Homme

Depuis les années 1980, mais surtout depuis la crise financière de 2008, les mouvements populistes se multiplient en Europe. Ils attaquent la démocratie en profondeur et représentent un risque grave pour l'État de droit et nos institutions. Symptômes d'une colère populaire grandissante à l'égard de la crise économique, ces mouvements exacerbent les tensions sociales et la méfiance des citoyens vis-à-vis des processus démocratiques traditionnels. Ils participent également d'une banalisation des propos racistes, xénophobes et homophobes et décrédibilisent le projet d'une Europe citoyenne. Cette situation nécessite une réponse européenne forte et concertée.

La FHE demande à l'UE :

De défendre les valeurs fondamentales de l'Union européenne, d'agir avec fermeté, par tous les moyens diplomatiques et légaux, à l'encontre des États membres qui violent ces valeurs et dérogent aux règles européennes communes et **de mettre en place un mécanisme indépendant de défense de l'Etat de droit** (« Commission de Copenhague » ou groupe de haut niveau) pour veiller au respect de ces valeurs par les Etats membres ;

De mettre en place une **stratégie coordonnée** de lutte contre la progression des intégrismes et des partis populistes de tous bords ;

D'adopter une attitude proactive au sein de toutes les institutions européennes pour **compléter le dispositif anti-discriminations de l'Union européenne** ;

D'inciter les Etats membres à supprimer les lois nationales contre le blasphème comme le recommande le Conseil de l'Europe ;

De **garantir les droits économiques et sociaux** notamment dans les États membres durement affectés par les mesures d'austérité imposées par les institutions européennes et internationales ;

D'assurer le **maintien ou la création de services publics de qualité** ;

De promouvoir la citoyenneté européenne et la **participation active des citoyens** à la prise de décision publique.

La politique de recherche

La recherche scientifique doit être libre et rester étrangère aux convictions et prescrits religieux. Les seuls guides à la finalité de la recherche sont la raison, l'expérimentation et la démonstration, dans le cadre des dispositions légales en matière d'éthique.

La FHE demande :

La **liberté absolue de la recherche scientifique** : ses limites sont celles des moyens, de l'ordre public et de la loi qui elle-même résulte du choix de société démocratiquement décidé ;

De **contrer les tentatives de certaines organisations religieuses qui entravent le développement de la recherche européenne** au nom de prescrits dogmatiques qui ne font pas consensus au sein de l'Union européenne ;

Que la recherche tienne compte de **critères d'intérêt général** et ne repose pas uniquement sur des critères économiques.

Les relations extérieures

Celles-ci doivent s'inscrire dans le respect strict des droits de l'Homme et du droit international (notamment humanitaire), des libertés individuelles et du rejet de toutes discriminations basées notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ou les croyances.

La FHE demande :

Que **toute nouvelle adhésion à l'Union européenne souscrive au respect des droits de l'Homme et de l'État de droit** ;

Que les accords de coopération de l'Union européenne contiennent des **clauses de conditionnalité démocratique exigeantes** et fassent l'objet d'évaluations régulières ;

Que la **liberté de conscience et de conviction soit promue dans les relations extérieures de l'Union européenne**. Cela implique de défendre notamment la liberté de ne pas croire et celle de changer de religion ou de conviction ;

Qu'une attention particulière soit portée à la **décriminalisation du blasphème et à la défense de la liberté d'expression** vis-à-vis des convictions religieuses et philosophiques.